

*Joyeuses fêtes
de fin d'année !*

**LE CALENDRIER
BUDGÉTAIRE**

**RÉVISION
DU PLU**

**LES
FESTIVITÉS
DE NOËL**

**L'ABATTAGE
DES ARBRES**

**INSCRIPTIONS
SCOLAIRES
RÉTROSPECTIVES**



Nicolas MOULA
Maire de Lamorlaye
Vice-Président de l'Aire Cantilienne

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis

!

Nicolas Moula

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2022/2023 sont ouvertes.

L'inscription de votre enfant à l'école se fait auprès du Pôle Services à l'usager de la mairie **du 1^{er} décembre 2021 au 28 février 2022** pour :

- ➔ l'entrée en maternelle (concerne les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019) ;
- ➔ les nouveaux arrivants.

Les pièces à fournir pour l'inscription sont :

- ➔ votre fiche d'inscription scolaire
- ➔ votre livret de famille ;
- ➔ un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF, avis d'imposition...) ;
- ➔ en cas de séparation des parents : produire la dernière décision de justice justifiant de la fixation de la résidence de l'enfant ;
- ➔ si vous êtes hébergé(e) : fournir une attestation sur l'honneur d'hébergement, la photocopie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois de la personne qui vous héberge



Les familles domiciliées sur la commune, dont l'enfant achève son cycle "maternelle" à l'école **Saint-Exupéry**, recevront **courant mai 2022 par mail, les modalités et dates d'inscription** leur permettant de prendre rendez-vous avec la directrice de l'école élémentaire.

Toutefois, les enfants actuellement scolarisés dans les classes de maternelle de l'école primaire Marie Marvingt n'auront aucune démarche à réaliser pour leur passage en CP.

Pôle Services à l'usager

Service scolaire, 24 rue du Général Leclerc, Lamorlaye
scolaire@ville-lamorlaye.fr • 03 44 21 64 91

Le recensement de la population de notre commune se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022

Le **recensement** est une **enquête d'utilité publique obligatoire** permettant de déterminer la population officielle de notre commune et ainsi d'ajuster nos actions publiques aux besoins des habitants.

Pour ce faire, un **agent recenseur** muni d'une carte tamponnée de la mairie réalisera cette enquête à compter du **20 janvier 2022**.

Pour simplifier votre démarche et pour faciliter le travail des agents recenseurs, **vous aurez la possibilité de vous recenser par internet**. Des codes personnels vous seront remis pour permettre votre connexion.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Nous vous rappelons que vos réponses sont strictement confidentielles. Nous vous remercions par avance de votre participation à l'enquête de recense-

ment et de l'accueil que vous réserverez à nos agents recenseurs.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Pôle Services à l'usager au 03 44 21 64 00 ou consulter le site <https://le-recensement-et-moi.fr>

Recensement de la population 2022

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées
Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

Permanence d'un conciliateur de justice

Qu'est-ce que la conciliation ?

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

À moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est **obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 €** ou lorsque la nature du litige l'impose (ex : bornage, distance des plantations, certaines servitudes...). Elle concerne **uniquement les litiges en matière civile**.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole.

M^{me} Sylvie Paulmier tiendra à partir de janvier 2022 une permanence à la mairie de Lamorlaye tous les premiers mardis du mois, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Prise de rendez-vous : 06 71 77 77 12 sylvie.paulmier@conciliateurdejustice.fr

CHRISTINE KLOECKNER,
2^e ADJOINTE FINANCES,
ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
RESSOURCES HUMAINES, ET ÉDUCATION



Le budget : un véritable enjeu pour les municipalités

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront menées. Le budget est donc un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité, tout comme peut l'être la tenue d'un budget au sein d'une famille.

D'où vient le mot "budget" ?

De l'ancien français "bougette" qui désignait au Moyen-Âge une sacoche, le mot "budget", dans son sens actuel, est revenu via l'anglais, au début du XIX^e siècle (tous ne s'accordent pas sur la date). Il désignait le petit sac en cuir dans lequel le Premier ministre britannique transportait jusqu'au Parlement les documents financiers destinés à l'information des parlementaires.

La Ville entre aujourd'hui dans une **période de préparation budgétaire**. Par souci de transparence, nous tenons à vous informer des différentes étapes.

La première est la définition par les élus des **orientations budgétaires** qui prendront la forme d'un **Rapport d'orientations budgétaires (ROB)** approuvé par le Conseil municipal.

Ce rapport va porter essentiellement sur :

- l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en investissement,
- les engagements pluriannuels,
- la gestion des dettes,
- les dépenses du personnel pour 2022.

C'est également l'occasion pour les élus de s'imprégner de la **Loi de Projet de Finances 2022** élaborée par l'État, et de discuter de l'**avenir de la Ville**.

Une fois l'orientation budgétaire votée, commence l'étape suivante, à savoir **l'élaboration du budget**.

À cette occasion sont déterminés et débattus l'ensemble des budgets communaux : le **budget principal** de la Ville en fonctionnement et investissement, **l'assainissement, l'eau potable et les subventions** aux associations Morlacuméennes.

C'est un moment très important pour la municipalité puisque ces **orientations budgétaires** tracent la cartographie de ce que sera, en termes de projets et de réalisations, le **Lamorlaye de 2022**.

Vous pourrez suivre l'évolution du travail mené sur le budget par le biais d'autres articles à venir dans notre Mag. Nous publierons, succinctement, les budgets votés ainsi que les principales orientations dégagées pour 2022. ■

➤ Les grandes étapes budgétaires

OCTOBRE	Lettre de cadrage budgétaire du Maire aux services
NOVEMBRE	Préparation des grandes lignes du Rapport d'orientations budgétaires (ROB) - Maire + Adjointes + Directrice Générale des Services (DGS)
MI-DÉCEMBRE/MI-JANVIER	Clôture d'exercice n
DÉCEMBRE/JANVIER	Rédaction du ROB + relectures Recueil des demandes des services pour la préparation du budget n+1
FÉVRIER	Ateliers budgétaires - Arbitrages services/élus
MARS	Compilation des arbitrages - Présentation du projet de budget primitif
FIN MARS	Vote de l'ensemble des budgets de la ville



NICOLAS MOULA
MAIRE DE LAMORLAYE
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILLENNE

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

La phase d'écriture du nouveau PLU arrive dans sa dernière ligne droite.

La phase de traduction réglementaire des grands objectifs définis par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), issu du diagnostic territorial, arrive à son terme pour se concrétiser dans la rédaction des documents qui seront opposables (c'est-à-dire qu'ils auront valeur réglementaire) : il s'agit principalement des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** et bien entendu du **règlement écrit** et du **plan de zonage**.

QU'EST-CE QU'UNE OAP ?



Leur contenu comprend, en cohérence avec le PADD, des dispositions portant principalement sur **l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements**. Le PLU de Lamorlaye comportera des OAP propres à certains secteurs (le centre-ville et le secteur hippique) et d'autres recouvrant une thématique générale concernant l'ensemble de la commune (la trame verte et bleue, ainsi que le commerce et l'artisanat).

➔ **L'OAP n°1** portera sur les actions à mener pour **renforcer l'attractivité du centre-ville** : développer une nouvelle offre d'habitat et conforter la centralité commerciale, notamment *via* la restructuration de l'îlot central (le projet Cœur de Ville évoqué dans un précédent numéro du Mag), créer des perméabilités et des continuités, créer des espaces publics et des espaces verts de qualité paysagère et environnementale, engager la transition énergétique et écologique et préserver la population des risques et des nuisances.

➔ **L'OAP n°2** visera à **redynamiser le secteur hippique** en le préservant et en mettant en valeur ses ambiances naturelles, en développant les activités dans un cadre sûr tout en limitant les impacts sur l'environnement.

➔ **L'OAP n°3** sera sur le **thème de la trame verte et bleue** afin de valoriser notre cadre de vie. Le but sera de préserver les réservoirs et les corridors écologiques existants, de protéger et développer la nature en ville (domaine du Lys, centre-ville, zone d'activité, etc.) mais aussi de profiter du développement urbain pour désimperméabiliser et développer le végétal dans les zones les plus minérales tout en renforçant la qualité écologique. Une attention particulière sera aussi portée sur la limitation des risques naturels et la gestion des eaux pluviales.

➔ **L'OAP n°4** se concentrera sur la nécessité pour la commune de **se doter d'un dispositif commercial équilibré** : renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville, travailler la qualité architecturale et l'insertion paysagère et insister sur les performances énergétiques et environnementales des secteurs commerciaux.

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉTAPES

Les prochaines semaines seront marquées par les dernières réunions techniques et de pilotage entre la commune et le bureau d'études en charge de nous accompagner dans ce long pro-

cess de révision générale, ainsi que la tenue d'une réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) : services de l'État, chambres consulaires, collectivités voisines, Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France, etc.

Vous êtes invités à venir prendre connaissance de tous ces éléments mais aussi à échanger avec le bureau d'études lors de la réunion publique qui se déroulera le 13 décembre 2021 à 19h dans la salle du Conseil municipal.

Une fois les derniers ajustements apportés, le projet de PLU révisé sera alors « arrêté » par le Conseil municipal, c'est-à-dire qu'il est « figé » dans sa rédaction et que s'ouvre alors une phase de consultation officielle des Personnes Publiques Associées (celles-ci disposent de trois mois pour rendre leur avis officiel) ainsi que de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), qui analysera si le projet communal est parfaitement conforme aux lois en vigueur en la matière. En fonction de leurs avis, des modifications mineures pourront être apportées et la phase d'enquête publique pourra alors se lancer. Après analyse du rapport du commissaire enquêteur, **le dossier de PLU sera alors mis en forme et soumis au vote du Conseil municipal pour approbation définitive au mois de septembre 2022.** ■

Au plaisir de vous rencontrer lors de la
**réunion publique du lundi
13 décembre 2021 à 19h**

dans la salle du Conseil municipal. N'hésitez pas à faire parvenir vos questions et vos remarques au service urbanisme par courrier ou par mail : urba@ville-lamorlaye.fr

STÉPHANE FRANTZ
1^{er} ADJOINT TRAVAUX, VOIRIE, BÂTIMENTS,
ESPACES VERTS ET GRANDS PROJETS



Ici, les services de la ville travaillent pour vous...

➤ Réouverture du City-stade dans le quartier de Bertinval

Le city-stade aménagé à l'origine près du gymnase de la Mardelle a été déplacé et remonté entre les terrains de tennis et les terrains de football, éloigné de fait des habitations. Les anciens éléments ont pu être récupérés, seule une nouvelle dalle a dû être posée. Encore quelques dernières finitions et les jeunes pourront de nouveau profiter d'un espace de loisir sportif courant décembre. L'entrée se fera désormais Chaussée Bertinval. Les horaires demeurent inchangés, de 8h à 17h du 1^{er} octobre au 31 mars et de 8h à 20h du 1^{er} avril au 30 septembre.



➤ Voie de la Grange des Prés

Après les travaux de rénovation de l'assainissement et d'abduction d'eau potable réalisés en début d'année 2021, au tour de l'ensemble de la voirie et des accotements de bénéficier d'une réfection intégrale.

Une chaussée réservoir a été créée afin de permettre l'infiltration de l'eau pluviale dans le sol et éviter ainsi les inondations de la chaussée.

Les places de stationnement ont été délimitées, le marquage au sol et la signalisation seront réalisés très prochainement.

➤ Parc du château

Des toilettes publiques, accessibles aux personnes à mobilité réduite, ont été installées dans le parc du château, à côté de l'entrée de l'Allée des Hêtres. Il reste à aménager les abords. Les travaux s'achèveront mi-décembre



➤ Décoration de la ville pour Noël

Lamorlaye prend des couleurs de fête, notre ville se pare de guirlandes et d'illuminations. En novembre, les agents techniques ont installé les nombreuses décorations de Noël dans les différents quartiers de la commune, le village de Noël dans le parc du château, le calendrier de l'avent, la boîte aux lettres pour le Père Noël dans l'allée des Arcades, et vous pourrez même grimper dans le traîneau du Père Noël ! Nous remercions chaleureusement les services techniques de la ville qui se sont fortement investis pour embellir notre ville !



JEAN-NOËL GURDALA
ADJOINT SÉCURITÉ ET MOBILITÉ



➤ La sécurité aux abords des écoles

La sécurité aux abords des écoles est l'une des préoccupations majeures de la municipalité.

À ce titre, la police municipale, qui se veut avant tout être une police de proximité, intervient chaque jour au niveau des groupes scolaires et du collège.

La sécurité des enfants nécessite la mobilisation de tous.

C'est pourquoi il est essentiel de vous rappeler les bonnes attitudes à adopter :

➤ **La posture Vigipirate est maintenue** au niveau "sécurité renforcée - risque attentat". Aucun véhicule ne doit s'arrêter ou stationner à proximité des écoles.

➤ **Chacun se doit de respecter les règles du Code de la route** (interdiction de stationner sur les trottoirs, en présence de ligne jaune, devant les entrées carrossables ; ralentir à proximité de l'école...).

➤ **Ne vous arrêtez pas sur la voie de circulation** pour faire descendre votre enfant mais stationnez-vous sur les emplacements autorisés. Ces manœuvres gênent les autres automobilistes, réduisent la visibilité globale du point école et sont dangereuses pour les enfants.

Tout manquement à ces règles entraînera une verbalisation systématique par les agents de la police municipale.



➤ Attention aux divagations de chiens !

La commune a été récemment confrontée à des problèmes de morsures de chiens divagants sur la voie publique ; par conséquent, une attention toute particulière sera portée par la police municipale sur ce sujet.

Article L211-23 - Code rural et de la pêche maritime : "est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse."

Cette année, la police municipale a dû traiter des dizaines de divagation de chiens, dont certains, catégorisés et donc potentiellement dangereux. Les

clôtures et fermetures de portails doivent être régulièrement vérifiées pour éviter tout accident.

Chaque divagation est verbalisée à hauteur de 22 € (35 € pour un animal considéré dangereux). Si le propriétaire n'est pas immédiatement localisé, l'animal est capturé et mis en fourrière (frais à la charge du propriétaire de l'animal).

Nous vous rappelons que l'identification de l'animal par tatouage ou puce électronique est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012.

Pour la sécurité de tous et de votre animal, les chiens doivent être systématiquement tenus en laisse.

CHIENS DE CATÉGORIE : depuis le 1^{er} janvier 2010, le **permis de détention** par les propriétaires de chien de catégorie est **obligatoire**. Le défaut de permis de détention est puni de trois mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende.



La nouvelle posture Vigipirate *Été-Automne 2021* est active depuis le 19 juin et maintient l'ensemble du territoire national au niveau "sécurité renforcée - risque attentat".

Dans le contexte de crise sanitaire générée par la pandémie de la Covid-19, la menace terroriste demeure à niveau très élevé, comme l'illustrent les attaques survenues en 2020 et au début de l'année 2021.

Chacun a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent. En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis.

ATTENTION ! Tout nouvel arrivant sur la commune, qui possède un chien de catégorie, doit se présenter à la police municipale de la commune ou, à défaut, à la mairie, afin de présenter son permis de détention pour que l'animal soit répertorié.



VALÉRIE CARON
ADJOINTE QUALITÉ DE VIE, ENVIRONNEMENT,
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES ET SENIORS



Réglementation sur l'abattage des arbres

Les arbres et la végétation au sens large occupent une part très importante dans l'identité de la Ville de Lamorlaye et contribuent à la grande qualité de notre cadre de vie. Ce patrimoine nécessite un entretien attentif dans le respect des règles en vigueur et il est parfois nécessaire de procéder à l'abattage d'un arbre.

L'importance de ce sujet ainsi que les questions très fréquemment posées au service urbanisme de la mairie nous conduisent à aborder ce chapitre régulièrement dans Le Mag.

Comme vous le savez, l'intégralité de la commune se situe dans le Site Inscrit de la Vallée de la Nonette. Cette servitude liée au Code de l'Environnement s'impose à tous et implique qu'**en dehors de l'entretien ou de l'élagage d'un arbre, toute autre action doit être auparavant autorisée**. Cela nécessitera la **constitution et le dépôt d'un dossier de déclaration préalable** (cerfa 13703*07) auprès du **service urbanisme**, de la même manière que lorsque vous déclarez vos travaux.

Cette procédure est obligatoire quel que soit le quartier de la commune dans lequel vous résidez. Néanmoins, en cas d'urgence, une procédure simplifiée a été mise en place afin de raccourcir les délais de traitements quand la demande

d'abattage concerne un sujet malade, mort ou dangereux (vous pourrez retrouver le formulaire sur la page urbanisme du site internet de la commune).

Ces procédures peuvent sembler contraignantes mais outre l'obligation légale liée au Site Inscrit, elles ont surtout pour but de permettre une bonne gestion du patrimoine arboré privé ou public qui constitue la richesse de notre territoire et la grande qualité de notre cadre de vie.

En respectant les prescriptions d'abattage et de replantation, vous y contribuerez ! C'est aussi pourquoi des abattages non autorisés peuvent être sanctionnés par une amende allant jusqu'à 100 000 € (*article L341-19 du Code de l'Environnement*).

En cas de doute ou pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Urbanisme par mail (urba@ville-lamorlaye.fr) ou par téléphone au 03 44 21 64 18. ■

➤ REPLANTATION D'ESPÈCES

Les autorisations d'abattage délivrées par le service urbanisme indiquent aux propriétaires l'obligation de replantation d'essences de reboisement afin de contribuer au renouvellement de la forêt du Lys.

Un renforcement des contrôles de plantation va être réalisé par les gardes forestiers du domaine du Lys afin de s'assurer que les préconisations du service urbanisme ont été respectées.

➤ PROCÈS-VERBAL

En urbanisme, lorsqu'une infraction est constatée, un procès-verbal est rédigé puis transmis au procureur de la République qui décide d'engager des poursuites.

Nous vous rappelons que le maire et ses adjoints ont la qualité d'officiers de police judiciaire et sont donc habilités à dresser un procès-verbal au titre du Code de l'urbanisme.

Cette année, ce sont 5 procès-verbaux concernant l'abattage illégal d'arbres qui ont été transmis au tribunal judiciaire de Senlis.

Retour sur le Festival de l'Arbre

Depuis 2019, l'artiste peintre Joss Blanchard propose un projet itinérant intitulé "Œuvrer pour la Nature !". Ce dernier a pour but de sensibiliser via l'exposition de toiles et de fusains grands formats d'Arbres Remarquables à la beauté et la nécessité de protéger notre patrimoine arboré.

L'exposition s'accompagne de projections, d'animations et ateliers en lien avec l'association A.R.B.R.E.S, qui vise à sauvegarder les arbres remarquables de notre territoire.

Exposition de Joss Blanchard

L'artiste peintre, passionnée par les arbres, nous a fait découvrir ces monuments naturels sous un autre angle.



Grâce à son exposition ayant pour thème "Les arbres remarquables", nous avons été transportés au plus près de leurs formes originales, leurs couleurs flamboyantes et leurs incroyables histoires.

Joss nous a fait l'honneur de représenter les arbres emblématiques du parc du château ainsi que certains alignements du Domaine du Lys.

Séances apprenantes

Des ateliers de peinture ont été réalisés à destination des enfants souhaitant

reproduire les tableaux de l'exposition. L'artiste les a guidés pas à pas afin que chaque enfant reparte avec la toile qu'il a produite. Un moment de partage unique, immortalisé sur chacune de ces toiles.

Les écoles de la ville, très engagées sur le thème de l'environnement, sont venues à la rencontre de Joss Blanchard pour échanger avec elle sur leur vision des arbres.



De l'importance des arbres

POURQUOI PLANTER DES ARBRES ?

4 BONNES RAISONS DE ME LANCER

La plantation des arbres lutte contre la pollution en absorbant les particules fines et contre le réchauffement climatique en atténuant les températures localement. Elle permet un cadre de vie agréable et offre un habitat à la faune.

➔ Je participe au verdissement de mon territoire.

Planter un arbre, c'est s'engager sur le long terme.

➔ J'offre un refuge à la faune et à la flore.

La faune, la flore et la fonge (champignons) ont besoin d'espaces et d'habitats appropriés pour se maintenir et se développer.

➔ Je préviens l'érosion des sols.

Les racines des arbres permettent de maintenir les sols et de lutter contre le ruissellement.

➔ Je crée une ambiance.

Fraîcheur, atmosphère zen, esthétique, ombre... les arbres sont nos alliés.

LES ESSENCES D'ARBRES À PRIVILÉGIER

3 CONSEILS POUR ME LANCER

➔ Je respecte le climat et le sol de la région.

Les arbres et les arbustes localement présents dans la région sont le Chêne, le Charme, le Prunellier, les Viornes, l'Aubépine, le Troène, le Cornouiller...). Les arbres fruitiers usuellement plantés présentent de nombreuses variétés (pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers...).

➔ Je choisis une essence locale.

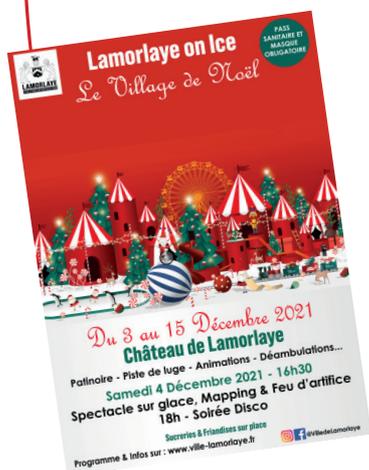
De nombreuses espèces sont localement bien implantées. Ainsi, adaptées au climat, au type de sol, ces espèces ont pu co-évoluer avec la faune locale. Elles seront d'autant plus robustes qu'elles ont appris à lutter contre certains ravageurs. Informez-vous auprès des professionnels ou techniciens confirmés pour connaître les espèces déjà présentes dans les milieux naturels.

➔ Je réfléchis au devenir de cette plantation.

J'évite de planter des essences envahissantes et/ou à la croissance trop rapide, non adaptées au climat, qui devront être éliminées dans quelques années et qui appauvrissent le sol.



LES FESTIVITÉS DE NOËL



Lamorlaye on Ice, c'est de la féerie, pour les petits et les grands !

Rattrapons-nous cette année et profitons des nombreuses animations organisées par la municipalité et associations **du vendredi 3 au mercredi 15 décembre** dans le parc du château.

Nous vous invitons à découvrir le programme !

PROGRAMME

★ PISTE DE LUGE

> Du 3 au 15 décembre de 16h30 à 20h30
Payant : 0,50 € par descente et par personne.
Gants obligatoires (non fournis).

★ PATINOIRE

> Du 3 au 15 décembre de 16h30 à 20h30
Payant : 2 € pour 20 min pour les enfants jusqu'à 15 ans et 4 € pour 20 min à partir de 16 ans. Gants obligatoires (non fournis).

★ MANÈGE

> Du 3 au 15 décembre
Payant. Renseignements sur place.

★ ANIMATION "CHIEN DE TRAÎNEAU"

> Mercredi 8 décembre de 14h à 18h

★ ATELIER CRÉATIF INTERGÉNÉRATIONNEL "PÂTE À SEL"

> Mercredi 8 décembre à 15h
À la bibliothèque, adultes et enfants à partir de 5 ans, gratuit, sur inscription au 03 44 21 64 15. (cf. affiche)

★ ANIMATION "DÉAMBULATION ÉQUITOSPHERE"

> Vendredi 10 décembre de 16h30 à 20h30
Dans le parc du château. Entrée libre.

★ CONCERT DES ÉLÈVES DU CENTRE CULTUREL

> Vendredi 10 décembre à 18h
Dans le parc du château. Entrée libre.

★ BATUCADA DU CENTRE CULTUREL

> Vendredi 10 décembre à 19h
Dans le parc du château. Entrée libre.

★ ANIMATION "ANIMAUX DE LA FERME DE NOËL" & ATELIERS SUR LA DIVERSITÉ

> Samedi 11 décembre de 10h30 à 18h

★ PRÉSENCE DU PÈRE NOËL

> Samedi 11 décembre de 14h à 20h
Au château & en centre-ville.

www.ville-lamorlaye.fr

DOSSIER



★ QUIZ DE NOËL

> **Dimanche 12 décembre de 15h à 18h**
Organisé par AGORA. Pour les 6-13 ans.
Salle jaune du château. Gratuit, pas d'inscription préalable (cf. affiche)

★ ANIMATION "LA BALADE DES RENNES"

> **Dimanche 12 décembre de 14h à 17h30**
Au château & en centre-ville.

★ ANIMATION JEUX DE SOCIÉTÉ

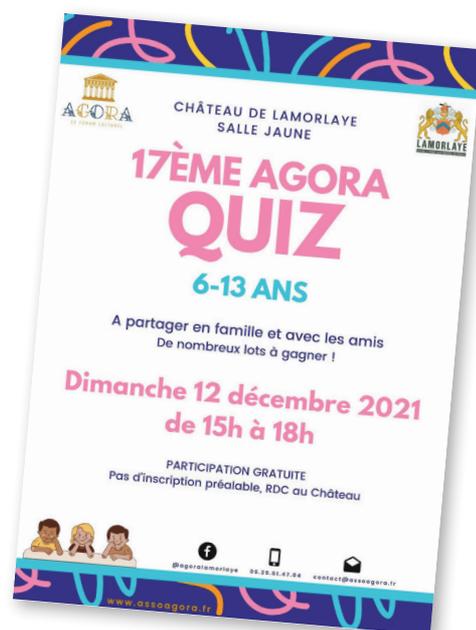
> **Mercredi 15 décembre de 14h à 18h30**
Salle verte et jaune du château.

★ ATELIER CRÉATIF "VIENS FABRIQUER TA BOULE À NEIGE"

> **Mercredi 15 décembre à 15h**
À la bibliothèque, à partir de 6 ans, gratuit, sur inscription au 03 44 21 64 15. (cf. affiche)

★ L'HEURE DU CONTE DE NOËL

> **Samedi 18 décembre à 10h**
À la bibliothèque, à partir de 4 ans, gratuit, sur inscription au 03 44 21 64 15. (cf. affiche)



Que faire pendant les vacances ?

Les vacances de Noël sont un moment privilégié pour les retrouvailles en famille. Mais vos enfants peuvent également participer à des activités qui les réjouiront :

> Pour les enfants de 3 à 14 ans

Le Centre de Loisirs sera ouvert du **20 au 24 décembre 2021** avec au programme des activités ludiques et l'occasion de passer du temps entre enfants.

Renseignements et inscriptions auprès du Centre Social Rural, 87 avenue de la Libération, Lamorlaye, 03 44 21 61 61.

> Pour les adolescents

Le Centre Culturel propose une après-midi "**À la découverte de la Musique Assistée par Ordinateur**" animée par Florian Chouraqui, professeur de l'École de musique **le mardi 21 décembre de 14h à 17h** à l'École de musique (ancienne école Alphonse Daudet). **Goûter offert.**

Renseignements et inscriptions auprès du Centre Culturel, Accueil du château, 13 rue Michel Bléré, Lamorlaye, 03 44 21 64 96.

YASMINE CHANI
ADJOINTE CULTURE, PATRIMOINE,
ASSOCIATIONS, ÉVÉNEMENTIELS



👉 L'inclusion numérique : une vraie volonté à Lamorlaye

Utiliser l'ordinateur est nécessaire au quotidien : envoyer des mails, remplir sa déclaration d'impôts, suivre ses comptes sur son application bancaire, acheter en ligne en toute protection, tout cela nécessite une maîtrise de l'outil informatique.

Cela n'est pas évident, mais on peut apprendre !

À Lamorlaye, 3 structures proposent de vous aider à apprivoiser le numérique.

Vous avez besoin de :

ÊTRE AIDÉ DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET QUOTIDIENNES



> Le conseiller numérique vous aide à faire vos démarches en ligne, vous sensibilise sur la sécurité ou encore vous apprend à utiliser des outils numériques du quotidien : prendre rendez-vous en ligne, utiliser la visioconférence...

> **Il vous accompagne pour que vous puissiez être autonome** dans vos démarches par la suite.



> **Service proposé par la Mairie.**
> Renseignements à l'accueil.
> **À partir de mars 2022.**

SUIVRE DES COURS À L'ANNÉE POUR DEVENIR AUTONOME



> Le professeur de bureautique du Centre Culturel, Delphine D'Oliveira, vous propose des **cours de 2h par semaine sur 30 semaines.**

> La première heure est consacrée à une thématique suivant un programme pédagogique pensé sur l'année, la seconde prend la forme d'atelier vous permettant une aide plus personnalisée.



> **30 cours de 2h : 327 €.**
> Renseignements et inscriptions auprès du Centre Culturel.
> Accueil au château du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h15 à 17h, 13 rue Michel Bléré, 60260 Lamorlaye, 03 44 21 64 96.

UNE AIDE PONCTUELLE ET PERSONNALISÉE



> Gestion et création d'une boîte email, utilisation d'applications, création de documents, bases informatiques, traitement de texte, accès aux droits, **l'animateur numérique du Centre Social Rural vous accompagne dans l'apprentissage selon votre demande**, sur une durée variable en fonction de vos besoins.



> **Aide gratuite.**
> Renseignements auprès du Centre Social et Rural, 87 avenue de la Libération, 60260 Lamorlaye, 03 44 21 61 61.

👉 Association Un peu d'Ailleurs

Vous faire connaître le monde, c'est aider à sa préservation.

Dès juin 2022, l'Italie viendra à vous...

Et si vous souhaitez vous aussi faire découvrir une culture qui vous est chère, contactez-nous : 1peu.dailleurs@gmail.com ou par téléphone au 06 82 44 11 05.



➤ Centre Culturel de Lamorlaye

MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (MAO)

Depuis le mois de septembre, le Centre Culturel propose des cours de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) sous forme de **cours individuels de 45 minutes par semaine.**

Qu'est-ce que la MAO ?

La MAO est partout de nos jours : que vous écoutiez de la musique Pop, Funk, Rock, Hip Hop et bien sûr Électro, vous entendez de la Musique Assistée par Ordinateur.

Grâce à la maîtrise du logiciel Cubase et d'un clavier Midi, la **création de samples, le beat making, la prise de son, le mixage** seront à votre portée, sans être musicien au départ.

Samples ? Beat making ? Prise de sons ? Tous ces mots n'ont pas de sens pour vous ?

Et pourtant c'est très simple : un sample est un extrait sonore que vous allez récupérer pour ensuite l'incorporer dans votre morceau. Le Beat making est la création de pistes musicales et rythmiques. Concrètement, vous pouvez donc récupérer un extrait de piano qui vous plaît, puis l'arranger à votre manière en ajoutant un rythme à la basse ou encore de la batterie. Vous pouvez ensuite ajouter vos samples les uns après les

autres, décider de faire des "loops" (boucles répétées)... **Bref, laissez libre court à votre créativité et composez votre propre morceau !**

Les musiciens pratiquant déjà un instrument peuvent s'enregistrer puis ajouter des effets, mixer, sampler des passages qu'ils auront joué eux-mêmes.

Vous n'avez pas tout compris ? Participez à "L'après-midi découverte de la MAO" avec le professeur Florian Chouraqui le mardi 21 décembre de 13h30 à 17h à l'École de Musique (ancienne école Alphonse Daudet).



Vous bénéficierez dans un premier temps d'une Masterclass, puis vous créez collectivement un petit morceau.

Bientôt un compositeur de musique actuelle de renom à Lamorlaye ? Qui sait ...

ÉVEIL MUSICAL DES 1-2 ANS

La musique est un grand vecteur d'éveil de l'enfant. Tout-petits, à l'intérieur du ventre de leur maman, les bébés perçoivent déjà les sons provenant de l'intérieur du corps mais également de l'extérieur.

Angélique Depinois propose des ateliers d'éveil musical aux petits musiciens en herbe de 1 à 2 ans.



Accompagnés d'un parent, bien installés sur des tapis confortables et colorés, les enfants vont pouvoir explorer des instruments, écouter des sons, découvrir des comptines mais aussi s'exprimer avec leur corps.

Ces séances ne visent pas seulement à initier nos tout-petits à la musique, c'est également un moment d'éveil au monde qui les entoure, de socialisation et de développement du langage oral, tout en respectant le rythme de chacun.

Le Centre Culturel vous propose des sessions de 5 séances de 30 minutes le mercredi de 9h45 à 10h15.



UNE BATUCADA À LAMORLAYE

Youri Requena, professeur de percussions africaines et latines, met en place une batucada dans notre commune.

Une batucada, qu'est-ce que c'est ?

La Batucada désigne un ensemble de percussions jouant de la samba. Au Brésil, ces formations existent dans les écoles de samba et offrent chaque année des déambulations hautes en couleurs dans les rues, notamment durant le célèbre Carnaval de Rio.

Percussionnistes débutants ou confirmés, vous pouvez rejoindre cette aventure : **les répétitions auront lieu un dimanche toutes les 3 semaines selon un calendrier établi, de 9h45 à 12h15, dans la salle de danse du gymnase de la Mardelle.**

Vous voulez les voir jouer ? Rendez-vous au Village de Noël le vendredi 10 décembre à 19h !



Renseignements et inscriptions au Centre Culturel au 03 44 21 64 95 ou directement au château

INSTALLATION D'UN STUDIO PHOTO AU CENTRE CULTUREL

Le Centre Culturel propose des **cours de photographie le jeudi de 18h30 à 20h30** au sein de sa section Arts Visuels.

Le professeur, Lauro Fernandez Castro, initie ses élèves à différentes techniques tout au long de l'année : reportage, photographies de paysages ou encore portrait.

Pour pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles, un studio photo a été installé permettant de s'approprier un élément essentiel du travail photographique : l'éclairage.

Des places sont encore disponibles !



➤ ALMA

Association Lamorlaye Mémoire & Accueil

INCARNER ET ADMINISTRER AU MOYEN ÂGE : CHÂTEAUX, ABBAYES, FERMES DANS LA VALLÉE DE L'OISE - 2/3

CONFÉRENCE
de **Nicolas Bilot**

Dimanche 23 jan. 2022 à 16h
En présentiel au château de Lamorlaye ou en visioconférence zoom



Entre économie et spiritualité : l'exemple du prieuré de Bray-sur-Aunette

Participation : - au château : 5€ par participant
- en visioconférence : 5€ par lien de connexion

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS
06 22 69 42 96 - lamorlayealma@gmail.com
www.lamorlayealma.wordpress.com

➤ AAAL

Association Automobiles Anciennes de Lamorlaye

Dimanche 2 Janvier 2022

9H30 - 13H00
entrée gratuite



Chocolat chaud
Vin chaud

Les Mobs de l'Oise

Rassemblement Autos : Ancienne et Prestige
Parc du Château de Lamorlaye
Renseignements : 06.52.92.24.34

Association Automobiles Anciennes de Lamorlaye

Bulletin d'adhésion 2022

Programme 1er Semestre

- 2 Janvier : Rassemblement Parc du Château
- Février : Sortie (date à définir)
- 6 Mars : Rassemblement Parc du Château
- 2-3 Avril : Week-end Belgique
- 1er Mai : Sortie "L'Oise Insolite"
- 5 Juin : Festival (journée entière)
- 3 Juillet : Rassemblement Parc du château

➔ Mai : journée de circuit sera programmée au 1er semestre (date à définir)

N° membre :	(si renouvellement)		
Nom :	Prénom :		
Mail :	tél :		
Voiture :	Modèle :	Année :	
Cotisation annuelle :	25€	Règlement :	

AAAL BP 48 60260 Lamorlaye
Mail : gillesAAAL@gmail.com
tél : 06.52.92.24.34
Instagram/FB : Automobile Ancienne de Lamorlaye

➤ AGORA



Vous n'êtes pas encore adhérent(e) d'Agora ou vous souhaitez réadhérer ?

Adhérer à l'association Agora, c'est l'assurance d'assister à nos conférences gratuitement et de bénéficier de tarifs préférentiels sur nos sorties (visites, déjeuners...). Cependant, votre adhésion n'est pas obligatoire pour participer à nos activités, elle nous aide à mieux communiquer avec vous et à soutenir nos actions culturelles.

Visionnez le programme d'Agora pour la saison 2021-2022 sur notre site www.assoagora.fr.

contact@assoagora.fr • 06.29.61.47.04

➤ Oise Danse Indienne

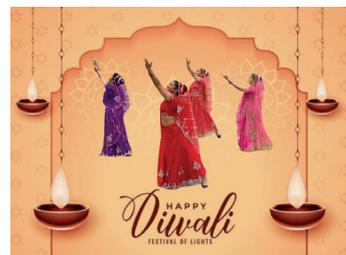
L'association Oise danse indienne a la vocation de promouvoir la culture indienne au travers de la danse, et mène également des actions de solidarités régulières tout au long de l'année notamment en soutenant l'association Entraides Citoyennes qui fournit des plats chauds aux sans-abris sur Paris.

L'Association concocte des plats typique indiens lors d'événements marquants tels la fête des lumières indiennes (diwalee), Noël, fêtes de l'Indépendance.

**Envie de participer ?
Inscrivez-vous chez nous !**

Contact : 06 22 94 19 88

asmitadanse Bollywood@gmail.com



➤ Les Paniers de la Reine Blanche



Une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) est un partenariat de solidarité et de proximité, entre un paysan et un groupe de consommateurs, pour une agriculture pérenne, économiquement, socialement et écologiquement. Les Paniers de la Reine Blanche existent depuis mai 2013.

Son objectif est de relancer une agriculture de proximité (tous nos producteurs sont issus des Hauts-de-France), tout en bénéficiant de **produits biologiques de saison pour une consommation saine**. Nos distributions se déroulent dans les anciens locaux de la police municipale de Lamorlaye, 24 rue du Général Leclerc.

Chaque adhérent a la possibilité de souscrire à un ou plusieurs contrats parmi "Légumes, Œufs, Pains, Poulet, Porc, Bœuf, Fruits, Fraises, Pâtes, Miel, Jus, Bière, Fromage de brebis".

Contact : <http://paniers-reine-blanche.azurewebsites.net/>



➤ Ciné-club de Lamorlaye

Petite histoire du cinéma polonais

Il participa aux grands courants mondiaux du 7^e Art.

Dès 1899, Lodz est un grand centre du cinéma avec **Kazimierz Prószyński**, réalisateur qui fait breveter ses inventions. **Boleslas Matuszewski** fut collaborateur des frères Lumière. Le plus ancien film conservé est *Les Martyrs de Pologne* (1908, date de la fondation de l'Industrie du Cinéma Polonais), ainsi que premier long métrage *Antos pour la 1^{re} fois à Varsovie*, d'**Antoni Fertner**. **Wladyslaw Starewicz** crée en 1910 le dessin animé.

Par la suite, les œuvres de la littérature polonaise seront adaptées au cinéma. Pendant cette première période, **Pola Negri** fut la grande star du cinéma muet polonais, autant diffusée à Varsovie qu'à Berlin.

À la fin de la Première Guerre Mondiale, des cinéastes Yiddishs, tels **Joseph Green** et **Michal Waszynski**, produisirent des films remarquables comme *Le Chanteur de jazz* (1939) et *Der Dibbuk* (1937).

Après la Seconde Guerre Mondiale, le cinéma polonais se trouva sous influence communiste, ainsi *Five from Barska Street* d'**Aleksander Ford** (1954), L'École Nationale du Cinéma de Lodz influencera la Nouvelle Vague et le Néoréalisme. Soulagés de la censure soviétique, les réalisateurs expriment leur talent. Ainsi **Andrew Wajda** (*L'Homme de marbre*, *L'Homme de fer*, *Danton*, *Cendre et diamants*), **Roman Polansky** (*Le Couteau dans l'eau*, *Répulsion*, *Cul de sac*, *Le Bal des vampires*, *Rosemary's baby*, *Chinatown*, *Le Locataire*, *Tess*, *Le Pianiste*, *La 9^e Porte*), **Krzystof Zanussi** (*Illumination*, *La Constante*, *l'Impératif*, *Le Pouvoir du mal*), **Krzysztof Kieślowski** (*Le Décalogue*, *La Trilogie Bleu, blanc, rouge*). **Juliusz Machulski** et **Marek Koterski** (*Killer*, 1997). **Krzysztof Krauze** (*The Debt*, 1999), **Jerzy Kawalerowicz** et **Gavin Hoods**. Mais aussi **Agnieszka Holland**, **Janusz Kamiński** aux États-Unis et pour la section film d'animation, des novateurs comme **Jan Lenica** et **Zbigniew Rybczyński**.

➔ Projection le 13 décembre de *Cold War* de **Pawel Pawlikowski**

Lundi 13 décembre à 16h30 au Foyer culturel "Cold War"

de Pawel Pawlikowski, 2018, VO N&B, 85mn, avec Joanna Kulig, Tomasz Kot, Agata Kulesza, Jeanne Balibar.

Aspect du cinéma polonais.

Prix de la mise en scène du Festival de Cannes 2018.



Samedi 22 janvier 2022 à 14h30 au Foyer culturel

"Landru"

En partenariat avec l'association AGORA.

De Claude Chabrol, dialogues de Françoise Sagan, 115mn C, 1963 avec Charles Denner, Danielle Darrieux, Michèle Morgan, Stéphane Audran.

Évocation du tueur en série Henri Désiré Landru.

À l'issue de la projection, une conférence sera proposée par l'Association AGORA sur le thème des serial killers.



Adhérents : gratuit / Non-adhérents : 6 €
<http://lecinclubdelamorlaye.over-blog.com/>

➤ Les Lundis de la Tenure

Les Lundis de la Tenure
Une idée simple,
ouverte à tous les porteurs d'envies à partager,
ouverte à tous ceux qui auront envie de participer

Lundi 3 janvier 2022
à 16h30

BREL revient !

avec Pierre et Marianne

Ouvert à tous - En présentiel : avec votre masque !

INSCRIPTIONS et RENSEIGNEMENTS
sur place, résidence de la Tenure pour les résidents
ou par téléphone : 06 22 05 42 36
ou par courriel : leslundisdelatenure@gmail.com
Découvrez notre blog : leslundisdelatenure.wordpress.com

➤ Comité de Jumelage

Le Comité de Jumelage de Lamorlaye propose :

- ➔ des rencontres d'expression en anglais chaque mois ;
- ➔ une initiation aux danses irlandaises en ligne.

Inscriptions et renseignements sur Comitedejumelagedelamorlaye@gmail.com

L'Assemblée Générale du Comité de Jumelage de Lamorlaye pour l'exercice 2021 se tiendra le **vendredi 21 janvier 2022 à 11h au Château de Lamorlaye**.

Elle sera suivie à partir de 12h du **Repas des adhérents et d'une animation** (danses et lectures de contes celtés) • **Inscriptions avant le 30 décembre** à l'aide du bulletin ci-dessous.

RÉSERVATION :

Je soussigné
..... désire réserver
repas pour le 21/01/2022 et adresse au CJL, 34 bis avenue de Gouvieux, 60260 Lamorlaye, la somme de 25 € X repas
Tél :
E-mail :

Signature

Renseignements : 07 88 31 04 96

SENIORS

➤ Vendredi 10 décembre ★ Repas de Noël des seniors

Ce rendez-vous festif aura lieu le **vendredi 10 décembre 2021 au Foyer culturel à partir de 11h30** pour un déjeuner suivi d'un spectacle (pour les personnes qui se sont préalablement inscrites en mairie).

➤ Mercredi 15 décembre ★ Distribution des colis de Noël

La distribution des colis et bons d'achats de Noël aura lieu au **Foyer Culturel de 9h à 12h et de 14h à 16h** (pour les personnes qui se sont préalablement inscrites en mairie).



➤ Dimanche 19 décembre à 16h ★ Concert de Noël Gospel à l'Église de Lamorlaye

La chorale "Les Chants Boul'Tout" ne pourra malheureusement pas être présente, comme annoncé dans la Newsletter des Associations, le dimanche 19 décembre 2021.

En remplacement, nous vous proposons de découvrir le groupe *Limyè'A*, médaillé d'argent dans la catégorie Gospel au concours international Interkultur d'août 2019.

Rendez-vous à l'Église Saint-Nicolas de Lamorlaye à 16h.

Ne restez pas seul(e) pendant les fêtes...

➤ Samedi 25 décembre

Si vous êtes seul(e) pour le jour de Noël, vous pouvez venir partager un repas convivial à la résidence de la Tenure.

- Vous pouvez vous **inscrire jusqu'au 9 décembre au plus tard.**
- Une participation aux frais vous sera demandée.
- Places limitées.
- Renseignements auprès de la résidence de la Tenure – M^{me} Dupin – Tél : 03 44 21 28 34.

➤ Vendredi 31 décembre

Si vous êtes seul(e) le soir du réveillon, vous pouvez venir passer la soirée à la résidence de la Tenure.

Jeudi 20 janvier : Galette des Rois



Pour célébrer cette nouvelle année, nous vous invitons à venir partager un moment festif et convivial au Château de Lamorlaye. **Au programme : galettes des rois, musique et plus si affinité !** Vous l'avez bien compris : la dégustation de la galette sera suivie d'un thé dansant pour le plaisir de tous.

Rendez-vous le **20 janvier 2022 au château de Lamorlaye à partir de 14h30.**

Inscription auprès de la mairie avant le 7 janvier 2022.



Début des années 1910. Rue du Général Leclerc au niveau de l'allée des Arcades

Au loin la place du Trio, aujourd'hui place des Tilleuls ; côté nord (à gauche), il n'y a que de petites maisons ; côté sud, le bâti est plus imposant et s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui sauf pour celui du "bureau de l'omnibus-camionnage" : en 1988, ce bâtiment a disparu au profit de l'allée des Arcades qui a été percée et aménagée par un investisseur privé pendant que la ville créait un nouveau parking et prenait en charge la voirie ; l'entreprise de "déménagement et transports en tous genre" assurait la liaison de Lamorlaye à la gare de Chantilly. Une "patache" (voiture à 8 places tirée par 2 chevaux), inconfortable mais bon marché, faisait aussi deux fois par jour l'aller-retour entre Lamorlaye et Chantilly. Entre les deux guerres, elle a été remplacée par une automobile qui a été le premier taxi de Lamorlaye. En 1957, l'entreprise de transport est remplacée par une entreprise de couverture et plomberie, les établissements Meerschaut. © ALMA



Avant 1910

La prise de vue est faite au même niveau de la rue mais cette fois vers l'ouest : on reconnaît la boulangerie : très haute, accolée à l'entreprise de camionnage. Au loin, la place du Marronnier. © ALMA



Vers 1900

La devanture de la boulangerie vers 1900. © ALMA

NICOLAS MOULA
MAIRE DE LAMORLAYE
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE



➤ Collecte des déchets

Grande enquête par la CCAC auprès de ses usagers

Au 1^{er} janvier 2022, le service de collecte des déchets dans les communes de l'Aire Cantilienne s'adapte et évolue. Un nouveau service de collecte des déchets alimentaires sera mis en place, le service de collecte des déchets végétaux (déchets de jardin) sera, lui, à la carte.



POURQUOI ?

➔ **POUR RÉPONDRE ET ANTICIPER LA RÉGLEMENTATION** pour la collecte des déchets de cuisine. Dans ce domaine, l'Aire Cantilienne sera un territoire précurseur, comme elle l'a été pour la redevance incitative. En effet, la réglementation oblige les territoires à organiser la collecte de ce type de déchet en 2023. **Résultat : ENCORE MOINS DE DÉCHETS DANS LA POUBELLE GRISE !**

➔ **POUR INITIER UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS (COMPOSTAGE/BROYAGE)**, l'Aire Cantilienne fait évoluer le service de collecte des végétaux :

> **Pour inciter les habitants à composter ou aller en déchetterie.** Cette démarche a débuté en 2018 grâce à une aide à l'achat d'équipement de réduction des déchets verts (composteurs, broyeurs, tondeuses mulching...). Seuls les habitants qui auront souscrit au service de collecte des déchets verts pourront être collectés.

> **Afin d'éviter que les collecteurs aient à porter les lourdes charges** (recommandation R 437 CPAM). Un bac 240 l sera fourni.

> **Pour maintenir la hausse des coûts auxquels la collectivité doit faire face**, notamment à cause de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, et de la hausse des carburants et des matières premières qui impactent les montants de gestion des déchets...

L'AIRE CANTILIENNE LANCE UNE ENQUÊTE, POURQUOI ?

Parallèlement à la mise en place de nouvelles modalités de collecte des déchets qui démarreront au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne doit démarrer une **enquête afin d'organiser pour les foyers la distribution des conteneurs**. Un pour la collecte des déchets de cuisine et un pour les déchets verts dans les foyers qui souscriront au forfait.

Les usagers ne pouvant pas être équipés d'un conteneur individuel pour les biodéchets pourront être dotés en bio-seaux et pourront déposer ces déchets dans des sites spécifiques d'apport volontaire de la même façon que pour le verre.

COMMENT S'ORGANISERA CETTE ENQUÊTE DE DOTATION ?

L'enquête débutera début décembre et durera 3 mois.

Des agents mandatés par la société Craemer et par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne passeront au domicile des habitants pour évaluer les besoins du foyer. C'est notamment à ce moment que les habitants pourront souscrire au service de collecte des déchets verts.

Les enquêteurs seront facilement identifiables, munis d'une lettre d'accréditation et d'une tenue.

En cas d'absence lors du passage de l'enquêteur, un avis sera déposé dans la boîte aux lettres.

Les foyers seront dotés de bacs dans la continuité de l'enquête.

Fin décembre, le nouveau site internet **www.aireouvert.fr** sera en ligne, il vous aidera dans vos démarches pour la gestion de vos déchets, et vous donnera les clés pour vous aider à les réduire et les valoriser.

Les nouveaux calendriers seront édités et distribués en décembre, les habitants pourront alors connaître également les nouveaux jours de collecte.

Les services de la Communauté de Communes resteront joignables pour toute question relative à ces nouveaux services.

Abonnez vous à la newsletter pour recevoir les actualités de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne sur **www.ccac.fr**

➤ Vente des calendriers

Les sociétés VEOLIA et SEPUR se rendront aux domiciles des habitants des communes de l'Aire Cantilienne pour les traditionnelles étrences :

- ➔ **VEOLIA** (pour la collecte des poubelles grises et jaunes et pour les encombrants) : du 30 octobre au 14 janvier 2022.
- ➔ **SEPUR** (pour la collecte des déchets verts) : du 5 novembre au 30 janvier 2022 environ.

➤ Collecte des sapins de Noël

Comme chaque année, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne organise la collecte des sapins de Noël. En 2022, le service de collecte évolue.

1. Cette année il n'y aura qu'une **seule collecte par commune ou quartier** au lieu de deux.
2. **Seuls les sapins seront collectés** – les déchets de jardins et autres déchets verts ne seront pas collectés.
3. Ils doivent être déposés à même le trottoir, **sans sac à sapin, sans flochage et sans décoration.**
4. Les calendriers de collecte distribués dans chaque foyer précisent ces informations.

Calendrier de la collecte des sapins de Noël :

- **Lamorlaye (Centre-ville/Plein soleil) : vendredi 21 janvier**
- **Lamorlaye (Le Lys) : mardi 18 janvier**

Les sapins seront déposés sur une plateforme de compostage pour être valorisés.

+ d'informations sur le site www.ccac.fr



Collecte des déchets verts

Comme chaque année, la collecte des déchets verts s'est interrompue fin novembre et reprendra désormais au mois de mars prochain.

TRIBUNES D'EXPRESSION LIBRE

LAMORLAYE C'EST VOUS

MAG octobre 2021, petite mise au point :

Merci Monsieur le maire de me donner l'opportunité de vous faire un petit rappel :

Certains dérapages ont eu pour conséquence l'annulation d'élections municipales, quand mes prétendus dérapages provoquent seulement votre colère.

Vous vous êtes octroyé un droit de réponse en lisant ma tribune avant sa parution, c'est votre sens de l'équité.

J'assume totalement la tribune précédente et je me tiens à disposition de tous pour de plus amples explications.

Quand la commune dépense 500 000 € pour ne rien changer à la vie des citoyens, alors oui, je défends exclusivement les intérêts des Morlacuméens.

Je ne connais pas une agence immobilière à Lamorlaye qui ne soit pas reconnue pour son sérieux et ses compétences, de plus, la plupart de leurs agents vivent, consomment et participent à l'économie de notre centre-ville. Comment expliquez-vous que sur les biens immobiliers en vente appartenant à la commune, est affiché en façade un panneau publicitaire d'agence parisienne avec un numéro de portable ?

Vous achetez un entrepôt à 1,9 M€, un autre à 650 000 €. Laissez donc s'installer chez nous des entreprises qui génèrent emplois, impôts, etc...

Les immeubles poussent comme des champignons en centre-ville, les appartements étaient commercialisés par une agence de Chantilly alors même que les permis de construire n'étaient pas encore affichés en mairie.

À maintes reprises nous vous avons alerté sur l'incompatibilité des fonctions de directeur d'école avec celle d'adjoint aux questions scolaires, nous constatons avec satisfaction que vous avez pris enfin la décision qui s'imposait.

Nous souhaitons de très bonnes fêtes à tous les Morlacuméens.

Pierre-Yves BENGHOUI
Le groupe Lamorlaye C'est Vous

LE BON SENS POUR LAMORLAYE

Nicolas MOULA
Le Bon Sens pour Lamorlaye

↳ Exposition de véhicules historiques du Dakar

Avec cette exposition de véhicules qui ont participé au Dakar ou autres rallyes-raids, Etienne Smulevici, sportif professionnel, nous a proposé une nouvelle fois de partager sa passion pour la course automobile.

À noter cette année, la présence exceptionnelle de six motos historiques, quatre Yamaha des années 80-90 et deux Honda.

De plus, dans l'après-midi, les enfants ont eu la joie de pouvoir profiter d'un baptême dans certains des véhicules exposés, encadrés par la police municipale. En fin de journée, les images du dernier Dakar auquel Étienne Smulevici a participé en 2017 en tant que pilote étaient projetées dans la salle jaune du château. Le prochain Dakar de 2022 verra sa 40^e et dernière participation, en tant que Team Manager. Nous lui souhaitons bonne chance.



↳ Forum de l'Emploi

Les 13 et 14 octobre dernier, le Foyer culturel a accueilli la 5^e édition du Forum de l'Emploi organisée par la Communauté de Communes de l'Aire cantilienne et ses partenaires. Il a ainsi permis de soutenir les entreprises locales dans la relance économique et de les mettre en relation avec les habitants demandeurs d'emploi.

Une trentaine de recruteurs étaient présents et les visiteurs ont été nombreux à pouvoir prendre connaissance des offres d'emploi du marché local et de pouvoir postuler à un maximum d'entreprises en une journée.



↳ Commémoration du 11 novembre

La cérémonie commémorative du 11 novembre a débuté par un cortège mené par Stéphane Frantz, 1^{er} adjoint au Maire. Aux côtés de Manoelle Martin, Vice-Présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France, des adjoints, Valérie Caron, Jean Noël Gurdala, Alexandre Goujard et des anciens combattants. Des gerbes ont été déposées devant le monument aux morts, suivi de l'hymne national. Cette année, la Marseillaise a pu être interprétée par les enfants des écoles de Lamorlaye.



Octobre Rose

Cette année encore, la Ville de Lamorlaye s'est fortement mobilisée aux côtés des associations et des commerçants morlacuméens pour la 28^e campagne d'Octobre Rose dans le but de soutenir la recherche médicale, d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre à la lutte contre le cancer du sein.

Gym V Oxygène a organisé une matinée sportive dans la bonne humeur dans une salle du château.

Les participants se sont retrouvés par une belle matinée ensoleillée le 17 octobre sur la place des Tilleuls pour la 1^{re} édition de la course "La Morlacuméenne", organisée par le Groupement des artisans et des commerçants de Lamorlaye et Run In Lys-Chantilly. Une course de 5 km ou de 10 km ainsi qu'une marche de 3,5 km étaient proposées, selon l'envie et la forme physique de chacun.

Le ciné-drive, avec la projection de "Dirty Dancing", a rencontré une fois plus un franc succès malgré la grisaille du temps, garées dans le parc du château et branchées sur une fréquence radio pour la sonorisation. Un beau concert de klaxon a clôturé la séance.

Enfin, le vide-dressing a profité de la grande générosité des nombreux Morlacuméens venus déposer des vêtements destinés à la vente.

Toutes ces manifestations ont rassemblé plus de 580 personnes.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des participants, des associations, commerces et les agents de la municipalité pour leur engagement et leur mobilisation pour cette campagne d'Octobre Rose.



Le 24 novembre dernier, le Maire, Nicolas Moula, l'adjointe au Maire, Valérie Caron, et les présidents des associations (Groupement des Artisans et Commerçants de Lamorlaye, Comité des Fêtes Lamorlaye, Run In Lys-Chantilly, Gym Volontaire Oxygène, Club Emeraude du Lys) ont eu la joie de remettre un chèque de 4 992,50 € au Comité Oise de la Ligue contre le cancer.

Cette somme a été réunie grâce aux différents événements organisés par la ville et les associations (chacune d'entre elles a fait de plus également un don) et surtout grâce à vous tous qui avez participé ! Un grand merci !

ALMA



CONFÉRENCE

Dimanche 14 novembre, Nicolas Bilot a fait une **conférence à la fois en présentiel et en visioconférence**. Ce choix s'est imposé après le succès du cycle des 3 visioconférences qu'il avait faites pour l'ALMA en février, mars et avril 2021 alors que nous étions confinés. **Et nous avons été heureux de constater que les deux publics étaient au rendez-vous** et ont bénéficié de la même qualité pour l'écoute et pour la découverte des très nombreux documents présentés par Nicolas Bilot.

Après "Regards croisés sur le Moyen-Âge", ce nouveau cycle aborde le Moyen-Âge par le biais de l'utilisation de l'architecture comme élément du

pouvoir en s'appuyant sur des exemples pris dans la vallée de l'Oise ; c'est ce que nous avons appelé "**Incarner et administrer au Moyen-Âge**" et qui a été développé dans cette première conférence autour de deux grands rois, **Philippe II Auguste**, roi de 1180 à 1228, et **Charles V Le Sage**, d'abord régent après la bataille de Poitiers en 1356 et jusqu'au traité de Brétigny en 1360 puis roi de 1365 à 1380.

Ils ont chacun imposé un château type : château défensif plutôt trapu pour Philippe II et château plus résidentiel, allant à l'assaut du ciel et annonçant déjà la Renaissance pour Charles V. Nicolas Bilot nous a fait découvrir les intentions politiques liées à des choix architecturaux du 13^e puis 14^e siècle.

57 personnes avaient choisi de venir au Foyer culturel et 27 avaient préféré la visioconférence. Et nous poursuivons le **23 janvier avec l'architecture monastique et le prieuré de Bray** puis le **27 février avec l'aménagement des étangs de Commelles**. Toujours à la fois en présentiel (au château) et en visioconférence !

EXPOSITION

Du 8 au 21 novembre l'ALMA a présenté une exposition qui, en s'appuyant sur les recensements de 1911 et de 1921, permettait de suivre l'**évolution** du petit village qu'était Lamorlaye : **1 035 habitants en 1911, 974 en 1921** ; derrière ces deux chiffres, on perçoit non seulement la perte des soldats morts pendant la Grande Guerre mais, sans doute par la grande rupture qu'elle a provoquée dans les familles, les activités professionnelles, les techniques, un renouvellement important des habitants. Et une **extension du village** : **en 1911, la population se concentre principalement sur 3 rues**, la rue de la Cannerie (Jean-Biondi), la Route nationale et la rue de la Tuilerie (Général Leclerc) ; en 1921, les rues du château (Michel Bléré) et de la mairie (Église) sont beaucoup plus habitées, de nouvelles rues apparaissent et on constate qu'il y a moins de cohabitation entre les générations.

Enfin, **en 1911, vivaient à Lamorlaye 204 hommes** (ou très jeunes gens) qui seront **mobilisables entre 1914 et 1918** ; nous n'avons pas encore tous les éléments sur la façon dont ils ont traversé la guerre mais c'est déjà un chiffre très impressionnant : **près du cinquième du village de 1911 a été soldat !**

Il reste beaucoup à faire autour de ces recensements qui se sont révélés aussi riches en informations qu'en questions nouvelles ! Mais nous y reviendrons...

Expression corporelle Entrons dans la danse



C'est un premier trimestre bien chargé cette année pour notre école de danse. Nos cours ont repris début septembre dans notre belle salle rue de la Tenure où **nous avons retrouvé tous nos élèves ainsi que beaucoup de nouvelles petites danseuses, pour notre plus grand plaisir !**

Avec cette année particulière, tous nos concours habituels ont été décalés, dès la rentrée, ce qui a imposé à notre quin-

zaine d'élèves un travail et une préparation intense !

Nous avons participé à 3 concours :
Concours CND Régional (HDF) - Septembre 2021 à Saint-Amand-les-Eaux
Concours CND National (toutes les régions) - Novembre 2021 à Bordeaux
Concours TSIRELLE (Paris) - Novembre 2021 à Nogent-sur-Marne

Et nous sommes très fiers de leurs résultats ; ils ont été brillants cette année.

Notre école propose des cours de danse classique dès 5 ans, pour les enfants, ados et adultes. Des cours de pointes, barre au sol, gym stretching, contemporain, claquettes, jazz et yoga. Tous nos professeurs sont diplômés d'État.

Nous sommes très fiers du bon niveau de notre école. Celle-ci est dirigée depuis 1995 par Stéphanie Pérignon.

Bonnes Fêtes à tous !



L'exposition est actuellement installée au collège de Lamorlaye.



➤ Plantons le décor®



Plantons le décor® est une opération de **commandes groupées d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières et légumières d'origine locale**, organisée par le Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France en partenariat avec des producteurs-fournisseurs régionaux.

Particuliers, collectivités, associations, entreprises, établissements scolaires, agriculteurs, vous pouvez en profiter !

Les arbres, fruitiers et légumes anciens sont spécialement adaptés aux conditions de sol et de climat de notre territoire.

Vous pouvez bénéficier également de conseils de techniciens et pépiniéristes.

Découvrez le catalogue sur www.plantonsledecor.fr, choisissez vos végétaux et commandez ! **Vous avez jusqu'au 5 janvier 2022.**

La livraison se fera le 29 janvier 2022 à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville.

Animations gratuites d'octobre à mars 2022 : formations taille, greffage, pressage de pommes, etc. Programme sur : www.parc-oise-paysdefrance.fr

➤ Aide à l'achat d'une alarme anti-intrusion



➔ être **propriétaire** ou **locataire** d'un logement utilisé à titre de **résidence principale** situé dans l'Oise.

L'aide départementale de 300 € par résidence principale peut être cumulée avec d'autres dispositifs d'aide aux particuliers. Cependant, le montant total des aides ne peut être supérieur au coût total facturé de l'acquisition.

Comment déposer votre dossier ?

Vous avez 3 possibilités :

- ➔ **en ligne** sur le portail de demandes d'aides du Conseil départemental de l'Oise
- ➔ **en téléchargeant** et complétant le dossier de candidature à renvoyer avec l'ensemble des pièces justificatives par email à aide-alarme@oise.fr
- ➔ **par courrier** à l'adresse suivante : Conseil départemental de l'Oise, Direction des territoires, des sports et de la vie associative, Aide à l'acquisition d'une alarme anti-intrusion, 1, rue Cambry, CS 80 941, 60 024 Beauvais Cedex

Afin de participer activement à l'acquisition d'une alarme anti-intrusion pour les **personnes âgées de 65 ans et plus**, le **Conseil départemental de l'Oise** a décidé de proposer une **aide forfaitaire de 300 € par résidence principale**, sans condition de ressources, pour l'achat d'une alarme anti-intrusion auprès d'un commerçant ou d'un installateur de l'Oise.

Critères d'éligibilité

Le bénéficiaire doit :

- ➔ être âgé de 65 ans ou plus ;

➤ Collecte de jouets



➤ Étude historique, archéologique et architecturale du Lys



Dans le cadre de l'étude historique, archéologique et architecturale du Lys (voir *Le Mag* n°32), les chercheurs d'Aquilon invitent les habitants de Lamorlaye, résidents au Lys ou non, à les contacter afin de partager toutes les connaissances dont ils seraient dépositaires.

Il peut tant s'agir d'**archives familiales**, de **témoignages directs**, d'**objets matériels** (particulièrement les bornes en pierre), d'**éléments architecturaux notables** ou d'**iconographie** de toute sorte (cartes postales, photographies, plans, etc.).

Vous pouvez contacter Morgan Hinard, historien : mh@aquilon-patrimoine.com

ou Maxime Chartier, archéologue : mc@aquilon-patrimoine.com

N'hésitez surtout pas : ce qui peut ne sembler qu'un indice se révèle parfois être la pierre angulaire d'une nouvelle réflexion historique.

DÉCEMBRE

Du vendredi 3 au samedi 18

■ Les Festivités de Noël

- Luge, patinoire, manège
- Animation "Chien de traîneau" : mercredi 8 de 14h à 18h
- Atelier créatif intergénérationnel "Pâte à sel" : mercredi 8 à 15h
- Animation "déambulation équitosphère" : vendredi 10 de 16h30 à 20h30
- Concert des élèves du Centre Culturel : vendredi 10 à 18h
- Déambulation de la Batucada du Centre Culturel : vendredi 10 à 19h
- Animation "Animaux de la Ferme de Noël & ateliers sur la diversité" : samedi 11 de 10h30 à 18h
- Présence du Père Noël : samedi 11 de 14h à 20h
- Quiz de Noël (organisé par Agora) : dimanche 12 de 14h à 17h
- Animation "La Balade des rennes" : dimanche 12 de 14h à 17h30
- Animation Jeux de société : mercredi 15 de 14h à 18h30
- Atelier créatif "Viens fabriquer ta boule à neige" : mercredi 15 à 15h
- L'Heure du Conte de Noël : samedi 18 à 10h

• Voir le programme complet en pages 10 et 11

Vendredi 10

- Repas de Noël des seniors et spectacle • Organisés par le CCAS • À 11h30 au Foyer culturel • Voir en page 16

L'info en continu sur www.ville-lamorlaye.fr, sur Facebook et sur appli mobile « Lamorlaye »

Lundi 13 décembre

- Réunion publique – Plan Local d'Urbanisme (PLU) • Organisée par la municipalité • À 19h dans la salle du Conseil municipal de la mairie • Ouvert à tous • Voir en page 5

- Ciné-club "Cold War" • Organisé par le ciné-club de Lamorlaye • À 16h30 au Foyer culturel • Voir en page 15

Mercredi 15

- Distribution des colis de Noël • Organisée par le CCAS • De 9h à 12h et de 14h à 16h au Foyer culturel • Voir en page 16

Dimanche 19

- Concert de Noël • Gospel • Par le groupe Limyè'A • Organisé par le CCAS • À 16h à l'Église de Lamorlaye • Entrée libre • Voir en page 16

Mardi 21

- Après-midi "À la découverte de la Musique Assistée par Ordinateur (MAO)" • Organisée par le Centre Culturel de Lamorlaye • De 14h à 17h à l'École de Musique (ancienne école Alphonse Daudet) • Voir en pages 11 et 13

JANVIER

Lundi 3

- Les Lundis de la Tenure "Brel revient" • À 16h30 à la résidence de la Tenure • Voir en page 15

Dimanche 7

- Rassemblement Autos anciennes et prestige • Organisé par AAAL • De 9h30 à 13h au château de Lamorlaye • Entrée gratuite • Voir en page 14

Pour communiquer vos événements : communication@ville-lamorlaye.fr

Jeudi 20

- Galette des rois et thé dansant pour les seniors • Organisés par le CCAS • À 14h30 au château de Lamorlaye • Voir en page 16

Du 20 janvier au 19 février

- Recensement de la population • Voir en page 3

Samedi 22

- Assemblée générale du Comité de Jumelage • Repas des adhérents et animation • À 11h au château de Lamorlaye • Voir en page 15

- Ciné-club "Landru" • Organisé par le ciné-club de Lamorlaye, en partenariat avec Agora • À 14h30 au Foyer culturel • Voir en page 15

Dimanche 23 janvier

- Conférence "Entre économie et spiritualité : l'exemple du prieuré de Bray-sur-Aunette" • Organisée par l'ALMA • À 16h au château de Lamorlaye et en visioconférence • Voir en page 14

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA VILLE DE LAMORLAYE N°33 • DÉCEMBRE 2021

Mairie

24, rue du Général Leclerc
60260 Lamorlaye - 03 44 21 64 00
<http://www.ville-lamorlaye.fr>
Facebook : ville de Lamorlaye - Accueil
Mail : accueil@ville-lamorlaye.fr

Responsable de la publication :
Nicolas Moula

Rédaction et secrétariat de rédaction :
les Adjointes, les Services municipaux,
les Associations, Nancy Cossin

Maquette : Nancy Cossin

© Photos : Mairie de Lamorlaye, les Associations, Pixabay, Freepik

Impression : RAS



Tirage : 5 000 exemplaires
Dépot légal à parution